



LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Prévention du vandalisme

Empiler les tables à pique-nique sur la patinoire, dessiner un graffiti sur un mur, écrire des obscénités sur un module de jeu, brûler les glissoires, détruire la surface gazonnée et les platebandes avec un VTT, mettre le feu aux abris des joueurs, boucher la toilette du bâtiment de services, renverser les poubelles, casser des fenêtres, voilà quelques actes de vandalisme qui se sont produits dans certains parcs du Québec au cours des dernières années.

Bien qu'ils ne soient pas généralisés, ces actes sont bien réels, ils ont un impact important sur le sentiment de sécurité des usagers et peuvent aussi être source de risques pour leur sécurité physique. De plus, ces gestes briment les autres citoyens dans l'utilisation agréable des infrastructures et engendrent annuellement des coûts importants pour les municipalités touchées.

« En plus des coûts financiers importants qui résultent de la réparation ou du remplacement des biens brisés, le vandalisme a un impact négatif sur ton milieu de vie. Un parc constamment vandalisé ne sera plus fréquenté par les enfants. Les jeux ne seront plus remplacés et le quartier ne pourra plus bénéficier d'équipements publics en bon état. [...] Les endroits vandalisés n'inspirent pas confiance. Laissés à l'abandon, ils peuvent devenir des lieux où s'effectuent d'autres crimes comme le trafic de drogues [...]¹. » D'où l'importance de ne pas rester indifférent ou insouciant face à ces actes.

Bien que l'on ne puisse garantir l'absence de toute forme de vandalisme dans les parcs, cette fiche présente des pistes d'actions qui peuvent réduire les méfaits, voire les enrayer dans certains milieux.



1. Ministère de la Sécurité publique, *Vandalisme*.

COMMENT PENSER L'AMÉNAGEMENT POUR RÉDUIRE LE VANDALISME

Au moment d'aménager un nouveau parc, de modifier un aménagement déjà existant ou de le remplacer, plusieurs éléments peuvent être pris en compte afin de prévenir le vandalisme :

Implication des jeunes dans la réalisation des projets

Pour créer des aménagements qui répondent aux besoins et aux intérêts des jeunes, une des premières actions à mettre en œuvre est de les impliquer dans les projets. Cette implication permet entre autres de faire vivre aux jeunes le sentiment d'accomplissement qui accompagne la réalisation d'un projet, mais également de leur faire prendre conscience de l'effort derrière l'aménagement d'équipements qui leur sont destinés. Parallèlement à ces bénéfiques directs, il est reconnu qu'un jeune qui participe à la construction de quelque chose ne s'amusera pas à le défaire et que ses amis en feront autant. C'est un moyen sûr pour sensibiliser les jeunes et les décourager de causer des dommages aux biens publics.

Aménagement attrayant et accessible

Un parc utilisé est moins vandalisé. Tel qu'en témoignent de nombreuses municipalités qui ont investi dans la rénovation de leurs parcs au cours des dernières années, le simple fait d'avoir soumis leurs parcs à une cure de rajeunissement pour les rendre plus accessibles et plus attrayants a eu pour effet d'augmenter l'achalandage des familles et de diminuer le vandalisme.

Entretien régulier

Parce que les gens ont moins de scrupules à briser ce qui est déjà défraîchi ou laissé à l'abandon et parce qu'un parc mal entretenu est synonyme de parc non surveillé, ce qui constitue une cible de choix pour les malfaiteurs, un des moyens de prévenir le vandalisme consiste à établir un plan d'entretien régulier et à le mettre en application. Non seulement cette action permettra de conserver le site et les infrastructures en bon état, mais elle permettra également d'assurer une présence constante dans le parc, d'augmenter le sentiment de sécurité des usagers et, par le fait même, d'augmenter l'achalandage du site. Une seule action pour un double impact!

Disposition des bâtiments et des équipements

La dimension du terrain, la disposition des infrastructures déjà existantes, la configuration des rues avoisinantes et la présence de résidences à proximité sont quelques-unes des informations à prendre en considération afin de déterminer la façon la plus efficace de disposer un nouveau bâtiment ou une nouvelle infrastructure. Gardons en tête que les zones cachées sont habituellement prisées par les malfaiteurs. Ainsi il est nécessaire de favoriser un aménagement aéré et d'éviter la surcharge de l'espace. Voici quelques exemples de bonnes pratiques pour limiter les possibilités de méfaits :

- Considérer la dimension du bâtiment de services et son orientation pour faciliter la surveillance.
- Éviter de créer des zones cachées ou des racoins dans la configuration du bâtiment.
- Favoriser une bonne visibilité du bâtiment à partir de la voie publique, du stationnement et des sentiers.
- S'assurer que l'emplacement des arbres et des massifs de végétaux permette une bonne visibilité (même à maturité).

- Favoriser l'installation de maisonnettes qui permettent de bien voir ce qui se passe à l'intérieur (murs ajourés, orientation de l'entrée, etc.) et planifier leur installation près des sentiers.
- Limiter l'installation de tunnels aux parois opaques dans les milieux plus propices au vandalisme et orienter l'entrée et la sortie dans un axe qui favorise la surveillance.

Systeme d'éclairage adéquat

C'est bien connu, la majorité des actes de vandalisme sont commis dans l'obscurité : les vandales n'apprécient guère se retrouver sous les feux de la rampe. Dans la plupart des parcs, seuls les terrains sportifs sont éclairés et l'éclairage n'est en fonction que pendant les périodes d'utilisation. Or, l'amélioration de l'éclairage l'ensemble d'un parc constitue un des moyens les plus efficaces pour prévenir le vandalisme.

- Veiller à ce que l'éclairage général du parc soit suffisant;
- Prévoir les meilleurs emplacements pour installer l'éclairage;
- L'utilisation de détecteurs de mouvements peut être une option.

Choix des matériaux et des couleurs

Lorsque vient le temps de choisir des appareils de jeu ou d'installer des infrastructures permanentes comme un pavillon (gazebo), il peut s'avérer pertinent de privilégier certains matériaux et certaines couleurs. Par exemple, le métal, l'acier et l'aluminium sont plus résistants au vandalisme que le bois, le plastique ou l'acrylique. L'utilisation de couleurs foncées est recommandée sur certaines surfaces plus invitantes pour les graffeurs (panneaux pleins, glissoires, etc.).

Panneaux d'affichage

Bien que ce détail puisse paraître anodin, l'installation de panneaux d'affichage indiquant les heures d'ouverture des parcs ainsi que la réglementation en vigueur sur le site (interdiction de fumer, de consommer des boissons alcoolisées ou de la drogue, d'utiliser des contenants en verre, etc.) constitue un rappel des pratiques citoyennes à développer en plus de donner une légitimité à l'intervention des employés de la municipalité et des policiers, si nécessaire.

Caméras

La seule présence de caméras à différents endroits peut décourager plusieurs contrevenants. Au-delà de cet effet, le dispositif démontre l'intérêt de la municipalité pour ses infrastructures et lui permet d'intervenir plus rapidement dès qu'elle constate que des équipements ont été endommagés. Dans plusieurs cas, les caméras permettent d'identifier les malfaiteurs et de faciliter l'intervention des policiers.

INTERVENTIONS FACE AU VANDALISME

Malgré tous les efforts déployés, il arrive malheureusement que certaines personnes en manque de sensations ou d'idées pour occuper leurs temps libres « s'amusent » à briser les biens publics. Dans ce cas, mieux vaut agir! Voici quelques recommandations à mettre en application dans votre milieu afin d'intervenir efficacement et, surtout, d'éviter que ces actes se répètent :

Adopter une procédure d'intervention

Établir un plan d'action pour identifier les orientations de la municipalité et les procédures à suivre en cas de vandalisme constitue une initiative très pertinente, surtout dans les milieux où cette réalité est chose courante. L'avantage d'un tel document est qu'il est applicable non seulement aux parcs, mais aussi à toutes les autres infrastructures ou places publiques. Voici quelques exemples d'informations que peut inclure ce cadre d'intervention :

- Déterminer le temps d'intervention pour passer à l'action (ex. : 24 heures pour sécuriser les lieux, 48 heures pour faire disparaître les graffitis, 2 semaines pour procéder au remplacement des pièces brisées);
- Choisir le numéro de téléphone à publier pour inciter les citoyens à dénoncer des méfaits;
- Dresser la liste des acteurs pouvant intervenir et leurs coordonnées, ainsi que les situations pour lesquelles chaque acteur devrait être appelé à intervenir (policiers, CSSS, Travaux publics, etc.).

Réagir rapidement

Quand on fait l'inventaire des recommandations formulées pour réagir au vandalisme, celle qui arrive en tête de liste consiste à agir rapidement afin de réparer, nettoyer ou retirer les marques de vandalisme. Dans certains cas, il faudra être persévérant et réparer deux ou trois fois les bris occasionnés par les mêmes vandales, mais il est reconnu que lorsque les malfaiteurs s'aperçoivent que leur « signature » ne reste pas, ils ont tendance à se lasser.

D'abord, la priorité devrait être accordée à sécuriser les lieux et à interdire rapidement l'accès à un appareil ou à un équipement qui a été abîmé. Par la suite, on réparera ou remplacera l'équipement brisé, ou on le retirera temporairement le temps d'obtenir des pièces de rechange. Il est recommandé de ne pas trop tarder pour effectuer un remplacement afin de faire disparaître rapidement les vestiges du vandalisme et de ne pas inciter les responsables de ces actes à revenir à l'assaut. Avouez qu'un panneau de contreplaqué, c'est invitant pour une œuvre d'art abstrait!

Sensibilisation des jeunes

Selon le ministère de la Sécurité publique, les actes de vandalisme se perpétuent parce que « beaucoup de jeunes pensent qu'il ne s'agit pas d'un acte grave. Même auprès de certains adultes, le vandalisme peut paraître comme un délit sans importance. [...] Il est important que tous soient conscients des conséquences néfastes qu'a le vandalisme sur nos milieux de vie. Ainsi, il faut sensibiliser les jeunes aux dégâts causés par le vandalisme et s'assurer que ces comportements ne soient pas tolérés². »

2. Ministère de la Sécurité publique, *Vandalisme*.

L'animation d'activités de sensibilisation dans les écoles secondaires, l'intervention d'animateurs ou d'intervenants sociaux dans les parcs, l'implication des jeunes dans des activités de réparation dans le cadre d'activités spéciales liées à des objectifs d'apprentissage scolaire (comme activité favorisant l'implication communautaire plutôt que comme punition) sont quelques exemples d'interventions qui peuvent être mises en œuvre afin de sensibiliser les jeunes aux différents types de vandalisme, aux impacts de ces actes et aux coûts qui en découlent.

Sensibilisation de la population et appel à la surveillance communautaire

Tout individu qui a l'habitude de visiter un parc est frappé par le vandalisme. Lorsque des actes répréhensibles sont commis, il peut s'avérer judicieux d'informer la population (réseaux sociaux, site Internet de la municipalité, reportages, journaux communautaires ou autres) des actes commis et de leurs répercussions directes (fermeture de la patinoire, retrait d'un appareil de jeu, etc.). Pour les parents, cette information devient un outil d'éducation très concret qui permet de sensibiliser leurs enfants aux impacts négatifs du vandalisme. De façon générale, la publicisation des actes de vandalisme vise à sensibiliser les citoyens à une triste réalité et à les mobiliser pour assurer une surveillance communautaire. Parce que les parcs sont des biens publics, n'hésitez pas à chiffrer les coûts de réparation et de remplacement des équipements vandalisés, surtout si le phénomène est de grande ampleur. Les citoyens n'y resteront pas insensibles, ils seront plus enclins à garder l'œil ouvert et à signaler tout comportement suspect.

Cibler les vandales et connaître leurs motivations

Puisque le but n'est pas de déplacer le problème dans d'autres secteurs de la municipalité, il est important d'identifier les vandales et de savoir pour quelles raisons ils brisent ainsi : manque d'adrénaline? Pur plaisir? Impressionner? S'exprimer? La mise au jour des motivations aidera sans doute à mieux comprendre le phénomène et à identifier des pistes d'actions pour régler le problème à la source, par exemple en proposant davantage d'activités ou de lieux de rencontre (offre d'activités hautes en couleur, fondation d'une maison des jeunes, aménagement d'un mur de graffiti, etc.), ou encore en sollicitant une intervention policière si le problème est plus important (ex. : gang de rue).

LE DISPOSITIF MOSQUITO N'EST PAS UNE SOLUTION

Bien qu'on en entende beaucoup moins parler depuis quelques années, rappelons qu'en 2009, la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale a produit un avis sur les risques liés à l'utilisation du dispositif Mosquito (sifflet anti-ado)³. Un point important de l'avis traite de l'interférence de ce type de dispositif avec les initiatives de travail de proximité auprès des jeunes, déjà démontrées efficaces, des impacts psychosociaux et des atteintes au droit légitime de socialisation et de la liberté de réunion reconnu par la Charte des droits et libertés. Le document se termine par une série de recommandations, dont l'instauration d'un moratoire sur l'utilisation du dispositif Mosquito jusqu'à ce que des données probantes sur son efficacité et son innocuité soient disponibles.

3. Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, *Avis concernant les risques potentiels liés à l'utilisation du dispositif « Mosquito » (sifflet anti-ado)*.

BESOIN D'UN COUP DE MAIN?

Vous désirez obtenir plus d'information, du soutien et de l'accompagnement en matière d'aménagement de parcs et d'espaces récréatifs? N'hésitez pas à contacter l'[URLS de votre région](#) afin de connaître son offre de service.

Cette fiche est une contribution du



Rédaction :

Christine Baron, Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Relecture :

Lisyane Morin, Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue
Julie Laroche, URLS de la Mauricie